

COMPTE-RENDU

Séance du 26 Janvier 2023

L'an 2023 et le 26 Janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil Municipal sous la présidence de BOUIN Marie-Irène Maire

Présents : Mme BOUIN Marie-Irène, Maire, M. PELÉ Arnaud, M. DELAMARRE Franck, M. DESCARPENTRIES Sylvain, Mme CHENUET Claudine, Mme BARDOUL Maud, M. DEFACHELLES Philippe, Mme AVART-VOYE Anne-Laure, Mme DEVAY Nathalie, M. LAISNE Philippe, Mme HORHANT Hélène

Excusés ayant donné procuration : Mme MOISON Sylvie à M. DESCARPENTRIES Sylvain, M. POULAIN Fabrice à M. PELÉ Arnaud, M. AUDION Alexandre à M. DEFACHELLES Philippe.

A été nommée secrétaire : M. DELAMARRE Franck

Date de la convocation : 19/01/2023

Date d'affichage : 19/01/2023

Objet des délibérations

SOMMAIRE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'ETUDE SUR LA REVITALISATION DU BOURG
PRIME A LA QUEUE DE RAGONDIN
MODIFICATION DE LA DELIBERATION - REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TERRASSE DE CAFE
AVENANT N°2 - LOT ELECTRICITE MARCHE DE REHABILITATION ET AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRESTATIONS SUR LA PROTECTION DES DONNES (RGPD)
RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG44
CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

PROPOSITION D'AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR :

- Devis pour l'entretien des poteaux incendie
- Prime à la queue de ragondin

Ces ajouts à l'ordre du jour sont validés.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19/12/2022 sera étudié lors du prochain Conseil Municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'ETUDE SUR LA REVITALISATION DU BOURG

Madame le Maire rappelle que la Commune souhaite s'engager dans le dispositif Cœur de Bourg. A cette fin, il est souhaité lancer une étude globale sur l'aménagement futur du bourg : diagnostic, stratégie d'aménagement et concertation avec la population. Les objectifs de cette étude sont notamment de concevoir un espace public partagé et sécurisé, et d'imaginer l'aménagement d'un commerce, de logements sociaux...

Un devis a été transmis par le cabinet d'étude « Atelier Préau », il s'élève à 46 300€ HT, soit un coût global de 50 000 € avec les frais annexes :

Etude urbaine	36 300,00 €
Diagnostic réseau	10 000,00 €
Frais divers (reprographie...)	3 700,00 €

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 50 % des dépenses, au titre de la DETR, soit 25 000€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement de l'étude sur la revitalisation du bourg,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR de 25 000 € pour la réalisation de cette étude dans le cadre du dispositif Cœur de bourg,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL POUR LA SECURISATION DU PONT DU PETIT MOTTAIS

Madame le Maire rappelle que suite à l'étude réalisée par Cerema sur les ponts de la Commune, celui du Petit Mottais a révélé devoir être fermé à la circulation pour les plus de 3.5 tonnes en raison de son mauvais état, et limité à 50 km/h pour les autres véhicules.

Le cabinet Véritas a été mandaté pour une deuxième expertise (2 970€), afin de confirmer ou pas la nécessité de réaliser des travaux de mise en sécurité. L'estimatif des travaux s'élève à 140 000€, auquel il faut ajouter des frais d'études, de maîtrise d'œuvre, de contrôle et de remise en état de la voirie.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 80 % au titre de la DSIL.

Un avis est demandé aux membres du Conseil Municipal sur le dépôt du dossier de demande de subvention, les résultats sont les suivants : 2 voix CONTRE (Philippe Laisné et Franck Delamarre), 8 ABSTENTIONS et 3 voix POUR (Claudine Chenuet, Hélène Horhant et Marie-Irène BOUIN).

Compte-tenu des abstentions et étant donné les nombreuses inconnues relatives à ce dossier et notamment le coût total d'un tel ouvrage, **le Conseil Municipal délibérera quant au plan de financement de ce dossier avant le 31/03.**

MODIFICATION DE LA DELIBERATION - REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TERRASSE DE CAFE

Suite à la demande des nouveaux gérants du Café de la Place, Madame le Maire souhaite accorder une autorisation d'occupation du Domaine Public afin d'y installer une terrasse, avec accès PMR. Ce commerce étant le seul existant sur la Commune, il semble important de faciliter leur activité.

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre, la Sous-Préfecture demande à la Commune de retirer cette délibération et de préciser le montant de la redevance pour l'occupation octroyée au Café de la Place.

Elle propose pour cette autorisation d'occupation, une durée de 20 ans, correspondant à la durée d'amortissement de l'aménagement de la terrasse, conformément à l'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE le montant** de la redevance d'occupation du Domaine Public à 1€/m², pendant une durée de 20 ans, correspondant à la durée d'amortissement de l'aménagement de la terrasse, conformément à l'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au bénéfice du Café de la Place, au 4 place de l'Eglise pour une surface de 25.62 m²,
- **ENCOURAGE** le commerce local et de proximité dans le bourg de Jans,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération, avec le Café de la Place.

AVENANT N°2 - LOT ELECTRICITE MARCHE DE REHABILITATION ET AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle que les travaux de la Mairie se poursuivent.

Suite à notre demande, il est proposé de poser un boîtier électrique au sol dans la salle du conseil, afin de faciliter l'utilisation des équipements informatiques.

Cette prestation entraine une augmentation du lot Electricité du marché public de la réhabilitation et de l'agrandissement de la Mairie de 1 057.14€ HT, soit 1 268.57€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cet avenant n°2 de la société SPIE Industrie et Tertiaire, pour le lot électricité du marché public de la réhabilitation et de l'agrandissement de la Mairie d'un montant de 1 057.14€ HT, soit 1 268.57€ TTC,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRESTATIONS SUR LA PROTECTION DES DONNES (RGPD)

Madame le Maire informe que le contrat de prestations de services relatives à la mission de délégué à la protection des données personnelles qui avait été mutualisé entre les 26 communes est arrivé à échéance au 31/12/2022.

Il convient donc de le renouveler. Le projet de contrat proposé par la Société SMA NETAGIS pour l'année 2023-2024 est identique au précédent. Le coût de la redevance annuelle a été réactualisé selon l'indice Syntec et s'élève à 898.20€ TTC. La Commune a réglé en 2022 : 792.82 € TTC.

Il est proposé de renouveler ce contrat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement du contrat avec la société SMA NETAGIS pour l'année 2023-2024, pour un coût de 898.20 € TTC,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG44

Madame le Maire informe que le contrat avec le service de médecine préventive du CDG44 est arrivé à échéance au 31/12/2022. Il est proposé de le renouveler jusqu'au 31/12/2025.

Le taux de cotisation est fixé à 0.51% de la masse salariale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement du service de médecine préventive avec le Centre de Gestion 44 du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, à hauteur de 0.51% de la masse salariale,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

PRIME A LA QUEUE DE RAGONDIN

Madame le Maire rappelle que Polleniz organise et coordonne la lutte contre le ragondin et le rat musqué. Les piégeurs bénévoles sollicitent une revalorisation de la prime de capture à 3.5€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la valorisation de la prime de capture de la queue de ragondin à 3.5 €,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

Madame le Maire informe que deux entreprises ont été sollicitées afin de faire une offre pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie, dont voici les résultats :

SAUR : 45€ / poteau incendie et 85€ pour la mise en place de nouveaux poteau incendie.

VEOLIA : 49€ / poteau incendie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de la société la SAUR pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie, à hauteur de 45€/poteau incendie, et 85€ pour la mise en place de nouveaux poteaux incendie,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Urbanisme du 12/01/2023 : étude du règlement

Vie associative Sports Loisirs Culture du 09/01/23

Une fête sportive pourrait s'organiser le 23/09.

La deuxième gratuité d'une salle est validée pour les deux écoles.

Utilisation de la salle de sports par la brigade motorisée et la Compagnie de gendarmerie : un tarif leur sera proposé.

CALENDRIER DES REUNIONS :

Urbanisme/PLU : 02/02/2023 à 18h00 (Présence d'Altério)

Marché : 03/02 à 19h00

Sentiers Pédestres : 06/02/2023 à 19h

Vie asso + Finances : 14/02/2023 à 19h00 – étude des demandes de subvention

Enfance Jeunesse : 16/02 à 19h00

Communication : 20/02 à 19h00

Pour information, toutes les réunions de commission auront lieu à 19h00 et celles du Conseil Municipal à 19h30.

INFORMATIONS COMMUNALES :

Mairie : Mobilier, écrans, sonorisation, téléphonie et extincteurs

Les devis relatifs aux écrans et à la sonorisation pour la salle du Conseil sont à revoir.

Actualisation des marchés

Les prix du marché sont révisables selon une formule de révision de prix, comme indiqué dans le CCAP. Les élus ne sont pas favorables à l'actualisation des prix.

Atlantic'Eau – Programme de travaux 2023-2024

Les vestiaires et le local associatif sont programmés pour 2023-2024.

Portage EPF

L'Etablissement Public Foncier est favorable à l'achat du 08 route de Nozay, contigu à l'ancien restaurant.

Antenne relais - Les Planchettes

La société TDF propose d'acquérir une portion de terrain communal aux Planchettes, à proximité de la 4 voies. Les riverains en seront informés et le Conseil se positionnera lors d'une prochaine réunion.

Locaux associatifs/vestiaires

L'appel d'offres pourra être lancée mi-février. Le choix des entreprises interviendra fin avril.

Chemin de la Chelonnière

Notre conseil juridique conseille de ne pas répondre au courrier

QUESTIONS DIVERSES

Point sur la cérémonie des vœux

Dates à retenir : Repas des aînés dimanche 26/02 à 11h (à préciser pour la livraison des repas)

L'exercice pour le PCS est programmé le 17/06/23.

DIA

Une maison et des terrains de 6 059 m² au 2 la Butte

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL LE jeudi 23 février 2023 à 19h30

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, Mme Marie-Irène BOUIN clôt la séance.

Fin de séance à 22h30

En mairie, le 09/02/2023
Le Maire
Marie-Irène BOUIN